



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE PUBLIQUE ORDINAIRE DU MERCREDI 18 JUIN 2025

OBJET : MISSION LOCALE DU SUD-OUEST LYONNAIS
Subvention de fonctionnement

N°2025_062

Date d'affichage de la liste des délibérations : **24 juin 2025**

Date de transmission en Préfecture : **24 juin 2025**

Date de mise en ligne : **24 juin 2025**

Date de la convocation du Conseil municipal : **10 juin 2025**

Nombre de conseillers municipaux en exercice au jour de la séance : **33**

Président de séance : **Serge BÉRARD**

Secrétaire de séance : **Christine MARCILLIERE**

Membres présents à la séance :

Serge BÉRARD - Anne-Claire ROUANET - Michèle EYMARD - Sébastien FRANÇOIS - Agnès BÉRAL - Claude MARCOLET - Nicolas KELEN - Roger REMILLY - Pierre FRESSYNET - Béatrice DHENNIN - Bruno THUET - Jean-Philippe SANTONI - Christophe GALLAY - Lionel CATRAIN - Christine MARCILLIERE - Catherine PEREZ - Christelle RIVAT - Erwan LE SAUX - Jessica DIONISIO - Marie DECHESNE - Solange VENDITTELLI - Sylvie GUINET - Alain GARDETTE - Laurence BEUGRAS - Christiane CONSTANT

Membres absents, excusés ayant donné pouvoir :

Jean-Philippe GILLET (à Michèle EYMARD) - Valérie GRILLON (à Serge BÉRARD) - Jean PETIT (à Christophe GALLAY) - Guy BOISSERIN (à Christine MARCILLIERE) - Béatrice VERDIER (à Béatrice DHENNIN) - Florence RICHARD (à Anne-Claire ROUANET) - Éric JACQUET (à Jean-Philippe SANTONI) - Isabelle WEULERSSE (à Alain GARDETTE)



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE PUBLIQUE ORDINAIRE DU MERCREDI 18 JUIN 2025

Par délibération en date du 19 décembre 1994, le Conseil municipal a approuvé l'adhésion de la ville de Brignais à la Mission Locale Intercommunale du Sud-Ouest Lyonnais (cantons de Mornant, Irigny, Oullins, Sainte-Foy-lès-Lyon et Saint-Genis-Laval), créée depuis le 1^{er} janvier 1995.

Au sein du service public de l'emploi, la Mission Locale Intercommunale exerce une mission particulière de service public en assurant, pour les jeunes non scolarisés de 16 à 25 ans, avec ou sans qualification, un accueil personnalisé et un suivi individuel pour leur accès à leur autonomie, en s'appuyant sur son offre de services à destination des jeunes et des entreprises :

- Repérer, accueillir, informer, orienter et accompagner les jeunes en élaborant avec chacun un parcours personnalisé vers l'emploi
- Mobiliser l'offre d'insertion disponible sur un territoire (*dispositifs de l'État, collectivités locales*) avec les partenaires locaux (*partenariat renforcé France Travail, Centre d'Information et d'Orientation (CIO), éducateurs, entreprises, associations, etc.*)
- Mettre en œuvre les dispositifs d'accompagnement comme le PACEA (*parcours contractualisé d'accompagnement vers l'emploi et l'autonomie*) ou la Garantie Jeunes ... pour amener les jeunes vers l'emploi et les aider à accéder à l'autonomie sociale et financière.
- Soutenir les jeunes dans leur recherche d'emploi ainsi que dans leurs démarches d'orientation professionnelle, d'accès à la formation, à la santé, au logement, aux droits, à la citoyenneté et à la mobilité
- Préparer les jeunes à décrocher un emploi, les aider au maintien dans l'emploi et leur apporter un soutien social
- Valoriser les entreprises locales grâce à l'information des jeunes et des professionnels sur le secteur et les métiers exercés (*visites, stages découverte des métiers, Périodes de Mise en Situation en Milieu Professionnel (PMSMP)...*) et la communication des bonnes pratiques de recrutement sur le territoire.

La Mission Locale a souhaité rendre un service de proximité à l'ensemble des jeunes du territoire. Ainsi, elle assure une permanence hebdomadaire sur la commune au sein de la Plateforme, en partenariat avec le service cohésion sociale et participation citoyenne, les lundis et jeudis de 14 h à 17 h.

Depuis 2010, le montant de la participation annuelle de chaque collectivité se décompose en deux parts :

- Une part habitants qui correspond au nombre d'habitants (*au 1^{er} janvier de l'année en cours*) x un montant unitaire par habitant (*qui est indexé sur la variation de la valeur du point servant aux calculs des rémunérations du personnel de la Mission locale*)
- Une part jeunes qui correspond à la moyenne des jeunes brignairots suivis par la Mission locale les cinq années précédentes

Pour mémoire, la participation financière 2024 de la commune s'élevait à 16 135 € soit :

- Une part habitants à hauteur de 9 814 € (12 582 habitants x 0,78 €)
- Une part jeunes à hauteur de 6 321 € (129 jeunes suivis x 49 €)



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE PUBLIQUE ORDINAIRE DU MERCREDI 18 JUIN 2025

Les chiffres qui ont servi de base au calcul de la participation financière 2025 sont ceux de 2020 à 2024, soit :

Années	2020	2021	2022	2023	2024	Moyenne
Nombre de brignairots accueillis	134	123	127	120	119	125

Le Conseil municipal du 18 Décembre 2024, a acté le provisionnement d'une somme à hauteur de 17 000 €, pour l'année 2025, dans l'attente de la réception du bilan d'activité 2024 et des éléments financiers transmis par la Mission locale.

La participation annuelle de la commune au financement de la Mission locale s'élève donc, pour l'année 2025, à 15 999 € et se décompose comme suit :

- 9 749 € (12 498 habitants x 0,78 €) pour la part habitants,
- 6 250 € (125 jeunes x 50 €) pour la part jeunes,

La commission n°2 « Solidarité et vie scolaire » a vu le dossier le 12 juin 2025.

LE CONSEIL MUNICIPAL

L'exposé de Monsieur le Maire entendu

A l'unanimité des membres présents ou représentés, délibère pour

- APPROUVER les termes de la convention entre la Ville de Brignais et la Mission locale du sud-ouest lyonnais ainsi que son annexe financière, jointes au présent rapport et afférentes à la subvention de fonctionnement au titre de l'année 2025,
- VALIDER le montant de 15 999€ € au titre de la participation 2025 de la commune au financement de l'accompagnement des jeunes par la Mission Locale du Sud-Ouest Lyonnais,
- AUTORISER Monsieur le Maire à signer ladite convention ainsi que tout document afférent à ce dossier,
- DIRE que les crédits nécessaires seront prélevés au chapitre 65 – compte 65748 du budget principal de la commune – exercice 2025

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ, les jours, mois et an susdits.

Le secrétaire

Christine MARCILLIERE

Pour copie conforme

Le Maire

Serge BÉRARD

